

# ASSEMBLÉE NATIONALE

7 mai 2021

---

MESURES D'URGENCE POUR ASSURER LA RÉGULATION DE L'ACCÈS AU FONCIER  
AGRICOLE - (N° 3853)

Adopté

## AMENDEMENT

N ° CE93

présenté par  
M. Sempastous, rapporteur

-----

### ARTICLE PREMIER

Rédiger ainsi l'alinéa 17 :

« V. – Ne sont pas soumises au présent chapitre : ».

### EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement rédactionnel.